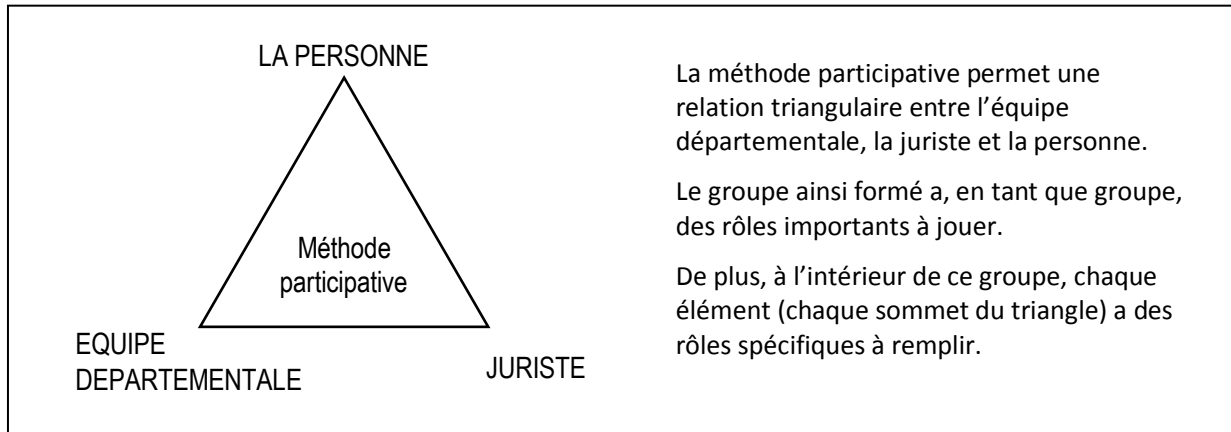


La relation équipe départementale / juriste / personne



	Rôles spécifiques	Rôles en tant que groupe
La personne	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer son problème ; • Participer activement aux débats et à la résolution de son problème. 	<ul style="list-style-type: none"> • Décider des objectifs à atteindre ; • Définir la stratégie la plus efficace ; • La mettre en œuvre de façon solidaire ; • En privilégiant les pratiques de rencontre, dialogue, médiation.
L'équipe départementale	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter, questionner sur la nature du problème et son environnement ; • Animer les échanges au sein du triangle ; • Se positionner sur la légitimité de la demande et faire le choix politique de défendre ou non la personne ; • Faire le lien entre stratégie juridique et stratégie de soutien collectif ; • Répartir le travail, choisir un responsable du dossier pour le coordonner ; • En cas de procédure, assister la personne devant les juridictions qui le permettent. 	
Le juriste	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter ses compétences juridiques, les éléments de droit ; • Ecouter, questionner sur la nature du problème et son environnement ; • Conseiller les choix stratégiques (sur le plan juridique et du soutien collectif) ; • En cas de procédure, rédiger les documents juridiques. 	